

**☞ ☞ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 ☞ ☞**

L'an deux mille vingt-deux le douze Décembre Octobre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M TELLIER Alain, Maire, en suite de convocations en date du 08 Décembre 2022 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER ; M Gilles CALLEWAERT ; Mme Martine MUDES ; Mme Sylvie BOIN ; M Christian GUILBERT ; M Fabrice COINON ; Mme Patricia BOYAVAL ; M Etienne DEBARRE ; M Pierre REANT ; Mme Dorothée BRUGE.

Absents excusés : M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE ; Mme Gaëlle GOUGET ; M Nicolas BRUGE ; Mme Evelyne THUILLIER

Procurations : M Laurent VASSELLE a donné procuration à M Fabrice COINON.

M le Maire sollicite l'ajout de 3 délibérations à l'ordre du jour. Les membres du conseil municipal sont d'accord pour l'ajout de ces 3 délibérations.

**I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** : M Etienne DEBARRE

**II- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 27 OCTOBRE 2022** : Adopté à l'unanimité.

**III- AVENANT 4 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN : TRANSPORT OCCASIONNEL DES ELEVES PRIMAIRES-MODIFICATION DU PERIMETRE DU SERVICE COMMUN**

La CAPSO apporte son soutien aux communes par la création d'un service commun de transport occasionnel et une prise en charge de 50% du coût du transport. Une convention a été signée entre la commune et la CAPSO. Elle fixe les destinations pouvant être desservies à savoir les piscines et les équipements communautaires. Lors de sa séance du 29 septembre 2022, le conseil communautaire a validé la signature d'un avenant pour étendre les destinations possibles pour tous les projets portés et /ou financés par la CAPSO quels qu'ils soient en temps scolaire pour les écoles maternelles et primaires.

L'organisation des transports reste inchangée. L'accord de la commune pour la mise en place du transport sera toujours demandé et en cas de refus ne sera pas mis en place.

Afin de faire correspondre le service commun de transport au besoin des écoles, il est nécessaire de modifier le périmètre et intégrer de nouvelles destinations. Les missions dévolues sont complétées de la mention suivante :

- Organisation du transport des élèves des écoles élémentaires et maternelles vers les équipements techniques et patrimoniaux de sensibilisation aux enjeux environnementaux du territoire : fermes (réseau savoir vert, bienvenue à la ferme, etc.), sites labélisés (refuge LPO, etc.) associations agréés par l'éducation nationale, site de production d'ENR&R (énergie renouvelable et de récupération), etc.)
- Organisation du transport des élèves des écoles élémentaires et maternelles pour toutes les actions organisées ou financées par la CAPSO.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à signer l'avenant 4a la convention de service commun pour le transport occasionnel des élèves.

#### **IV- CARTE CADEAUX POUR LES AGENTS**

M le Maire évoque le Noël des employés. Il propose d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 170 euros aux employés actifs titulaire et non titulaire avec au moins 6 mois d'ancienneté. Le montant sera attribué au prorata des mois travaillés.

- 5 employés sont concernées, cela représente une dépense maximale de 850 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil adopte la proposition d'achat de cartes cadeaux pour un montant maximal de 850 €. La liste des bénéficiaires sera annexée à la présente délibération.

#### **V- DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023**

En attendant le vote du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation de l'assemblée délibérante doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits ainsi ouverts seront repris au budget primitif de l'exercice.

Les crédits concernés sont récapitulés dans le tableau ci –dessous pour le budget concerné :

Budget Commune

Chapitre	Crédit votés	Crédit pouvant être ouverts
20	4 800 €	1 200 €
21	302 460 €	75 615 €
23	42 000 €	10 500 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

#### **- QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

##### **1- DEMANDE DE SUBVENTION « DETR » POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PONT A HAM**

M le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération pour déposer un dossier de demande de subventions « DETR » auprès de l'état pour financer les travaux d'aménagement de la rue du Pont à Ham.

Le coût de l'opération s'élèverait à 98 125.40 € HT.

Dépenses	Montant HT	Ressources		Taux
Travaux	92 770.00 €	Amendes de polices	15 000.00 €	15%
Amo	1 855.40 €	Farda	15 000.00 €	15%
Levé Topographique	3 500.00 €	DETR	19 625.08 €	20%
		Fonds concours CAPSO	24 250.16 €	25%
		Commune	24 250.16 €	25%
Coût de l'opération	98 125.40 €		98 125.40 €	100%

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la « DETR » pour un montant de 19 625.08 €

## **2- DEMANDE DE SUBVENTION « FARDA » POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PONT A HAM**

M le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération pour déposer un dossier de demande de subventions « FARDA » auprès du Département pour financer les travaux d'aménagement de la rue du Pont à Ham.  
Le coût de l'opération s'élèverait à 98 125.40 € HT.

Dépenses	Montant HT	Ressources		Taux
Travaux	92 770.00 €	Amendes de polices	15 000.00 €	15%
Amo	1 855.40 €	Farda	15 000.00 €	15%
Levé Topographique	3 500.00 €	DETR	19 625.08 €	20%
		Fonds concours CAPSO	24 250.16 €	25%
		Commune	24 250.16 €	25%
Coût de l'opération	98 125.40 €		98 125.40 €	100%

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du « FARDA » pour un montant de 15 000 €

## **3- DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PONT A HAM**

M le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération pour déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre des « AMENDES DE POLICE » auprès du Conseil Départemental pour financer les travaux d'aménagement de la rue du Pont à Ham.  
Le coût de l'opération s'élèverait à 98 125.40 € HT.

Dépenses	Montant HT	Ressources		Taux
Travaux	92 770.00 €	Amendes de polices	15 000.00 €	15%
Amo	1 855.40 €	Farda	15 000.00 €	15%
Levé Topographique	3 500.00 €	DETR	19 625.08 €	20%
		Fonds concours CAPSO	24 250.16 €	25%
		Commune	24 250.16 €	25%
Coût de l'opération	98 125.40 €		98 125.40 €	100%

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des « AMENDES DE POLICE » pour un montant de 15 000 €.

## **4- RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie routière,

Considérant la demande de la Préfecture afin de valider la longueur de la voirie communale, cette donnée étant utilisée pour le recensement des données financières pour la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.),

Considérant la nécessité de présenter un recensement actualisé de la voirie communale,

Considérant les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune,

Considérant que le dernier chiffre indiquait 3 661 ml de voirie communale,

Après avoir intégré les voiries incluses dans le domaine public et les nouvelles voiries, il est confirmé que la longueur de la voirie communale est de 4361 ml à ce jour,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le recensement de 4 361 mètres linéaires de voirie communale, autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2024.

## **5- PROPOSITION STC COURTOIS PARKING DU SOUVENIR**

M le Maire rappelle le mail reçu le 09 Novembre 2022 du Directeur de la société STC Courtois au sujet de la facture de travaux du parking du souvenir. Ce mail a été transféré aux membres du conseil municipal. La facture du 31 Août 2021 pour un montant de 14 927.00 € HT n'a pas été réglée suite aux malfaçons.

Afin de solder ce litige, il nous propose un avoir de 50% soit 7 463.50 € HT à déduire du montant de la facture.

M le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas accepter cette proposition et d'obliger l'entreprise à refaire les travaux dans les règles de l'art.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas accepter la proposition et d'obliger l'entreprise à refaire les travaux dans les règles de l'art.

## **VII- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Mardi 13 décembre 16h45 : Noël de l'école.

- Cérémonie des vœux ?

- Couverture de l'extension de l'ancienne mairie avec des tôles imitations tuiles.

- Le Conseil constitutionnel a annulé les opérations électorales intervenues dans la circonscription lors des élections législatives de juin 2022 suite au recours déposé par Monsieur Poterie. De nouvelles élections législatives sont prévues aux dates suivantes 22 et 29 janvier 2022.

- Columbarium et ossuaire : nous recevons régulièrement des pénalités de retard. M le Maire donne lecture des courriers envoyés sans réponse concrète à nos sollicitations de reprises des travaux. Un avocat sera sollicité auprès de notre assurance.

- Salle des sports : Pas de nouvelles de l'entreprise Detam.

- PLUI : 3 élus référents dans chaque commune. 6 ateliers de 2h se dérouleront de Janvier à Août 2023. La 1<sup>ère</sup> étape sera votée en conseil communautaire le 15 décembre 2022. Les séminaires auront lieu les jeudis 04 Mars, 4 Mai et 22 juin. Il est indispensable d'y assister régulièrement et de suivre l'évolution.

- Préparation et distribution des colis dimanche 18 décembre 9h à la salle polyvalente.

- Terrain N°26 : des dalles de béton ont été déposées pour reboucher le puits et de la terre a été étalée.

### **FIN DE SEANCE : 21h20**

**A. TELLIER**

**G. CALLEWAERT**

**L.VASSELLE**

**S. JUDE**

**à F Coinon**

**/////**

**M. MUDES**

**G.GOUGET**

**N. BRUGE**

**S. BOIN**

**/////**

**/////**

**C. GUILBERT**

**F. COINON**

**P. BOYAVAL**

**E. DEBARRE**

**E. THULLIER**

**P. REANT**

**D. BRUGE**

**////////**